

2024/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2024/252

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit des familles  
rissoises dans le cadre d'un voyage scolaire organisé par le lycée  
François-Truffaut de Bondoufle**

**Séance du mardi 24 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 18 septembre 2024, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de  
membres**

En exercice : 35  
Présents à la  
séance : 23  
Excusés  
représentés : 7  
Absents : 5

\* Arrivées à 18h36 au cours de la  
présentation du point n°1 inscrit à  
l'ordre du jour

\*\* A quitté la séance à 19h49 en  
confiant son pouvoir à F. Deraedt  
au cours du point n°14 inscrit à  
l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus  
M'Boudou, Kykie Basseg\*, Souad Medani\*\*, Fabrice Deraedt,  
Véronique Gauthier, Annabelle Mallet, Sémira Le Querec,  
Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie  
Deforges\*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira,  
Dounia Lebig, Nejla Toptas, Christine Tisserand,  
Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick  
Couturier, Yvrose Jameau

**Excusés représentés :**

Serge Mercieca à Gilles Melin, Siegfried Van Waerbeke à  
Aurélie Monfils, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Omar Abbazi  
à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Véronique Gauthier,  
José Peres à Erick Couturier, Laurent Stillen à Christine  
Tisserand

**Absents :**

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Christian Amar  
Henni, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et  
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article  
L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulla  
91150 Ris-Orangis  
T : 01 69 02 52 52  
F : 01 69 02 52 53  
Contact : ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
24 septembre 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/252

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit des familles rissoises dans le cadre d'un voyage scolaire organisé par le lycée François-Truffaut de Bondoufle**

Education

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Aurélie MONFILS, Adjointe au Maire chargée de la Réussite scolaire, des Collèges, du Lycée et l'Enseignement supérieur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 18 septembre 2024,

**CONSIDERANT** que le lycée François-Truffaut a organisé un voyage scolaire en Sicile, du mardi 21 au vendredi 24 mai 2024 au profit des élèves de Seconde, Première et Terminale,

**CONSIDERANT** que la demande de subvention du lycée François-Truffaut auprès de la commune s'inscrit dans une démarche éducative au bénéfice des élèves rissois,

**CONSIDERANT** que quatre élèves rissois ont participé à ce séjour scolaire,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**DECIDE** d'allouer une aide de 100 € à chacune des quatre familles rissoises dont l'enfant a participé à ce voyage scolaire.

**PRECISE** que cette somme sera directement versée aux familles.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

**PRECISE** que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : **01 OCT. 2024**

Publié le : **01 OCT. 2024**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

